

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0012

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le douze février, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 5 février 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M.DIOGO, MME.NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE(arrivée à 20h52), MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, M.BEAULIEU, MME NEDJARI, M. RATOUCNIAK(arrivé à 21h02), MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M.MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME VICTOR, M.ROSENMANN, M. KRZEWSKI, MME KRA,

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

*Madame COLLETTE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG,
Monsieur BARDET qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame BEAUMEL qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame CAMARA qui a donné pouvoir à Madame NAKACH,
Monsieur DRAME qui a donné pouvoir à Madame KRA,
Monsieur KAPLAN qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI,
Madame BOUHENNI qui a donné pouvoir à Madame NATALE,*

*Arrivée de Mme DODOTE à 20h52 au point n° 1 de l'ordre du jour,
Arrivé de M.RATOUCNIAK à 21h02 au point n°1 de l'ordre du jour,*

ABSENTS :

- Madame Patricia PELLICOLI,
- Monsieur Hoang NGUYEN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Stéphane CALAMITA,

Point n° 1 : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 complété par l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, et modifié par le 4° de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, sus visée, relatif à l'adoption du budget et à l'obligation faite aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget,

VU le Rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016, transmis avec la convocation, aux membres du Conseil Municipal, pour la tenue de sa séance du vendredi 12 février 2016,

CONSIDERANT que l'examen du Budget primitif 2016 par le Conseil municipal est à l'ordre du jour de sa séance du 8 avril 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,

PREND ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

16 FEV. 2016

16 FEV. 2016

**RAPPORT RELATIF AU
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016.**

PLAN

1 LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- 1.1 Environnement économique mondial, européen et national page 3
- 1.2 Eléments relatifs aux orientations de l'Etat issues de la Loi de Finances pour l'année 2016. page 4

**2 LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE
DE LA COMMUNE EN 2015**

- 2.1 Evolution des principaux postes budgétaires de la section de fonctionnement en 2015. page 7
- 2.2 Evolution des principaux postes budgétaires de la section d'investissement en 2015. page 11
- 2.3 Les marges de manœuvre de la commune. page 14
- 2.4 Evolution de la dette communale et ses caractéristiques. page 14

**3 ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2016, EMPRUNTS, ENDETTEMENT
ET PREVISIONS PLURIANNUELLES DES INVESTISSEMENTS.**

- 3.1 Les orientations générales pour l'année 2016 page 16
- 3.2 Les orientations spécifiques et les perspectives pour l'élaboration du budget primitif 2016. page 17
- 3.2.1 La section de fonctionnement du budget primitif 2016. page 17
- 3.2.2 La section d'investissement du budget primitif 2016. page 22
- 3.3 Emprunts envisagés et remboursement du capital de la Dette pour l'année 2016. page 24
- 3.4 Autres prévisions et engagements en lien avec nos partenaires pour 2016. page 24
- 3.5 Autres projets portés par nos partenaires sur le territoire Communal pour l'année 2016. page 24

1. CONTEXTE BUDGETAIRE

1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL, EUROPEEN ET NATIONAL

(1) «.... En prévision jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide aux États-Unis et au Royaume-Uni, de nouveau assise sur une demande intérieure vigoureuse. Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, donne un motif d'optimisme supplémentaire quant au rebond des exportations. La politique accommodante de la Banque centrale européenne a également entraîné une baisse des taux d'intérêt, incitant ménages et entreprises à investir davantage. Enfin, le cours du pétrole a atteint en novembre son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

Ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année et la hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages suggèrent une augmentation progressive de la croissance en France. Les attentats meurtriers du 13 novembre à Paris conduisent pourtant à modifier ce scénario à court terme, à cause des craintes qu'ils suscitent auprès des consommateurs et des touristes. De ce fait, l'infléchissement de certaines activités de services serait le principal facteur du ralentissement du PIB au quatrième trimestre, qui n'augmenterait que de 0,2 %. Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, sans provoquer pour autant de contrecoup. En outre, les dépenses d'investissement en logement cesseraient quasiment de baisser dès la fin 2015 après plus de deux années de fort recul. Par ailleurs, la situation financière des entreprises, qui s'est déjà fortement redressée en 2015, s'approcherait encore un peu plus de sa moyenne d'avant-crise ; avec des perspectives de demande plus affirmées et le dispositif d'incitation de sur-amortissement, leurs dépenses d'investissement productif resteraient soutenues.

Au total, l'économie française accélérerait au premier trimestre 2016 (+0,4 %), en conservant ce rythme au deuxième trimestre. Après une année de reprise modérée en 2015 (+1,1 %), l'acquis de croissance pour 2016 atteindrait presque ce niveau dès la mi-année (+1,0 %). Avec la reprise de l'activité et le développement des dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois, l'emploi marchand continuerait de progresser d'ici juin 2016.

En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait, compensant sa hausse récente pour atteindre en France 10,4.% mi-2016, soit son niveau de mi-2015.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les événements dramatiques de Paris sont venus ajouter, en dehors de l'affaiblissement important et immédiat de certaines branches d'activité, une plus grande incertitude : que les différents agents diffèrent davantage leurs dépenses et cela enrayera plus encore la reprise en cours.

À l'inverse, les craintes pourraient se dissiper plus vite qu'attendu. Par ailleurs, les prévisions sur les économies émergentes sont plus fragiles que d'habitude, avec des conséquences sur le commerce mondial : alors qu'un redressement modéré a été anticipé, leurs importations pourraient accélérer fortement par contrecoup de leur chute début 2015 ; un nouveau déclin de la demande émergente ne peut pas non plus être exclu. » .

(1) source: Extrait du résumé de la note de conjoncture de l'INSEE- décembre 2015.

1.2. ELEMENTS RELATIFS AUX ORIENTATIONS DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2016

1.2.0 Les éléments macro économiques d'élaboration de la loi de finances 2016

La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 prévoit que l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ne peut, à périmètre constant, excéder les montants suivants: 56,87Mds€ en 2014; 53,45Mds€ en 2015; 49,79Mds€ en 2016; 46,12Mds€ en 2017.

La Loi de finances 2016 a été établie sur la base de données macro-économiques prévisionnelles dont les éléments font apparaître un taux de croissance de 1,5% du produit intérieur brut, ainsi qu'un montant prévisionnel de l'inflation à hauteur de 1%. Elle prévoit également de ramener le déficit public à hauteur de -3,3 % du PIB.

1.2.1 Les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales pour 2016 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Afin d'atteindre l'objectif de réduction des déficits publics, il est demandé aux collectivités territoriales de participer à l'effort national de redressement des comptes publics.

Ainsi, les concours de l'Etat aux collectivités locales (hors FCTVA) seront caractérisés, pour l'année 2016 par une réduction pour un montant de -3,67Mds, puis sauf décision contraire, la poursuite de la diminution de ces concours du même montant pour l'année 2017.

Ainsi le prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé à 33,2Mds€ pour 2016.

Cette baisse de la DGF aux collectivités locales sera répartie à hauteur de - 2071M€(56%) pour le bloc communal; -1148M€ (31%) pour les Départements et - 451M€(13%) pour les Régions.

A noter le report d'un an de la réforme de la DGF, pour le bloc communal, prévue initialement dans le projet de loi de finances pour 2016.

Ainsi le dispositif portant sur les modalités de répartition de la DGF 2016 est reconduit par rapport à 2015.

1.2.1.1 - Le calcul de la Dotation forfaitaire sera en conséquence toujours établi par :

- la prise en compte de l'évolution de la population DGF entre 2015 et 2016.
- l'application, selon le potentiel fiscal, d'un écrêtement afin de financer la hausse de certaines enveloppes de la DGF des communes et des EPCI. Dispositif qui ne s'applique qu'aux communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75 % de la moyenne et plafonné à 3% de la dotation forfaitaire 2015.

1.2.1.2 - La péréquation verticale (dotations de péréquation de la DGF)

La Dotation de Solidarité Urbaine

La DSU est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans certaines communes de +de 5000hbts.

Pour 2016, une augmentation de +180M€ du montant de la DSU de 2015 est décidée.

Rappel pour information : le Rang DSU de la commune était de 365 en 2015, de 347 en 2014, en 2013 il était de 263.

A noter que le nombre de communes, de + 10 000hbts, éligibles à la DSU passe de trois quart à deux tiers, soit de 742 en 2015 à 659 pour 2016.

La Dotation Nationale de Péréquation

Pas de modification concernant la Dotation Nationale de Péréquation pour 2016 par rapport à 2015.

La commune pour sa part, n'est plus éligible à cette dotation.

1.2.2. Les autres dotations et transferts de l'Etat

1.2.2.1 Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

Lors de l'examen de la loi de finances 2016, l'Assemblée Nationale a décidé de l'élargissement du FCTVA, ordinairement ouvert uniquement aux dépenses réelles d'investissement, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette modification prend effet pour les dépenses réalisées, à compter du 1^{er} janvier 2016.

A noter que la commune percevant le remboursement du FCTVA avec un an de décalage, ne bénéficiera de ces modifications qu'en 2017. Elle percevra pour 2016, un montant de FCTVA basé sur les dépenses réelles d'investissement de 2015, avec un taux de 16,404% (15,761% en 2014).

1.2.2.2 La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR

Cette dotation, d'un montant de 666M€ pour 2016 en crédits de paiement, résulte (depuis 2011) de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement avec la Dotation de Développement Rural (DDR), en une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

La commune de Noisiel n'est plus bénéficiaire de cette dotation.

2. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2015

2.1 EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2015

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Recettes des redevances et produits de la fiscalité directe et reversée

Chapitre	Nature	Réalisé 2014		Réalisé Prévisionnel (*) 2015	Variation
70	Produits des Services et du Domaine	1 621 185 €		1 604 065.04 €	-1.056%
73	Attribution de Compensation de la CA de MLV-Val Maubuée	4 423 830 €	Soit Un total de		
73	Dotation de Solidarité Communautaire	871 272 €	5 295 102 €	5 245 384 €	-0.94%
73	Dotation de Solidarité communautaire exceptionnelle	912 853 €			
73/74	Fiscalité Directe Locale + Attrib de compensation TH/TF	8 437 187€		8 570 874 €	+1,58%
73	Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrements	217 960 €		324 656 €	+48,95%
73	Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	697 955 €		697 955 €	0%
73	Fonds de péréquation intercommunal et communal	161 452 €		203 420 €	+26%

(*) AVERTISSEMENT : Les éléments présentés dans cette colonne sont provisoires et issus du CA prévisionnel 2015.

Les principales évolutions observées :

Les recettes des services et du domaine (70)

Le produit des services et du domaine est évalué à 1 604 065€ pour l'année 2015, contre 1 621 185€ pour l'année 2014 soit une baisse -1.056 %.

Les recettes provenant des Impôts et Taxes (73)

L'Attribution de Compensation de la communauté d'agglomération et la Dotation de Solidarité Communautaire

Cette attribution a fait l'objet d'une modification dans le courant de l'exercice 2015, pour un montant global de 5 245 384€.

En effet, il a été décidé de cristalliser l'attribution de compensation avec la dotation de solidarité communautaire afin de permettre à la commune de pérenniser le montant de cette dotation.

Rappelons ici, par ailleurs qu'en 2014, la commune a bénéficié d'une dotation exceptionnelle d'un montant de +912 853€.

1.2.2.3 La Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements

Il est créé, pour 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer.

Une note du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016 précise les règles de répartition de cette dotation ainsi que les modalités d'instruction et d'attribution de ses enveloppes.

Cette dotation comprend ainsi deux enveloppes :

- la première d'un montant de 500M€, répartie entre les régions au prorata de la population, par le représentant de l'Etat, au profit des communes et intercommunalités. La région Ile de France se voit attribuer au titre cette enveloppe un montant de 90 M€.

- la seconde d'un montant de 300M€ pour les communes et EPCI de moins de 50 000 habitants. La région Ile de France se voit allouer à ce titre un montant de 16 M€ (il est toutefois précisé que cette seconde enveloppe concerne particulièrement les communes qualifiées de bourg-centre).

1.2.3. Les relations financières entre collectivités locales pour 2016 - La péréquation horizontale

1.2.3.1 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal poursuit sa montée en puissance.

Doté d'une enveloppe de 780 M€ en 2015, celle-ci est revalorisée de +220M€ en 2016, pour passer à 1Mds€.

Il est rappelé que ce fonds doit atteindre pour 2017, un montant de 1,150 Mds€, soit 2% des ressources fiscales des communes et des EPCI à fiscalités propres.

1.2.3.2 Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France a été créé pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile De France et supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux des habitants de leur population.

Son montant pour 2015 était de 270M€, il est augmenté de +20M€ et passe ainsi à 290 M€ pour 2016. Les modalités de répartition de ce fonds sont inchangées.

La fiscalité directe locale

La fiscalité directe locale a connu une hausse de +1,58 % en 2015, essentiellement due à l'augmentation des bases prévue dans la loi de finances 2015 (0.9%), à la perception de rôles complémentaires et aux compensations de TH et de TF.

Ce montant global s'est établi, en 2015 à 8 570 874 € dont 8 374 759€ de contributions directes.

La Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrements (TADE), représente les taxes perçues au titre des mutations et des transferts de propriétés.

Compte tenu de la reprise tendancielle à la hausse, de la conjoncture de l'immobilier, le montant réalisé au titre de l'année 2015 atteindrait environ 324 656€.

Ce montant est en progression de +48,95 % par rapport à 2014, où il avait été perçu un montant de 217 960€.

Les éléments de la péréquation horizontale

Le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France), a connu une stabilité, pour un montant de versement de + 697 955€ en 2015.

Soit un montant identique à celui de 2014, mais le prélèvement a connu une légère hausse, puisque la contribution de la commune est passée de 10 107€ à 17 201€. Notons au passage que le rang FSRIF de la commune est de 116.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) :

En 2015, le fonds de péréquation intercommunal et communal perçu s'est élevé à 203 420€, contre 161 452€ en 2014. A noter que cette année la commune a bénéficié d'un reversement uniquement.

Dotations subventions et participations (74)

Chapitre	Nature	Réalisé 2014	Réalisé Prévisionnel (*) 2015	Variation
74	Dotation Forfaitaire	4 028 545 €	3 459 050€	-14,14%
74	Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	930 592 €	938 967€	+0,89%
74	Dotation Nationale de Péréquation	25 216 €		
74	Subventions de la CAF	1 278 013 €	1 160 554 €	- 9,19%
74	Subventions du Département de Seine et Marne	162 510 €	143 424 €	-11.74%
77	Les produits exceptionnels	2 562 641 €	187 776 €	

(*) AVERTISSEMENT : Les éléments présentés dans cette colonne sont provisoires et issus du CA prévisionnel 2015.

Les principales évolutions observées :

La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Forfaitaire a diminué de -14,14%, passant de 4 028 545€ en 2014 à 3 459 050€ en 2015 (- 569 495 €). Cette diminution est constituée de plusieurs éléments :

- 432 744€ au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques
- 120 856€ au titre de l'écrêtement dû par les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75 % de la moyenne (limité à -3% de la DGF 2014)
- 14 436€ au titre de l'évolution démographique

Les éléments de péréquation verticale

La Dotation de Solidarité Urbaine a connu une progression de +0,89% passant de 930 592€ en 2014 à 938 967€ pour 2015. Rappelons ici que le Rang DSU de la commune est de 365.

La Dotation Nationale de Péréquation

La commune n'est plus éligible à cette dotation en 2015.

Les subventions des partenaires institutionnels

Les subventions de la CAF représentent le soutien apporté à la commune pour le fonctionnement des activités de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pour l'année 2015 le montant de ces dernières s'est élevé à : 1 160 554€.

Elles étaient de 1 278 013€ en 2014, soit une baisse de -9,19 %.

Il convient de noter que pour 2015, il reste à percevoir 55 000€ au titre du PEDT.

Les subventions du Département de Seine et Marne

Le Département de Seine et Marne subventionne également les activités de la Petite enfance et de l'Enfance. Pour 2015, le montant de l'aide accordée à la commune était de : 142 924€.

Autres subventions

La commune perçoit au titre du PEDT, une aide financière de l'Etat (fonds d'amorçage) qui s'élèverait en 2015 à 85 499€.

Les produits exceptionnels (Chap 77)

L'évolution de ce poste ne peut être pris en compte en l'état, dans la mesure où le montant perçu en 2014 est tout à fait particulier. En effet, ce dernier résulte de l'indemnité assurances reçue par la commune au titre du remboursement principal du sinistre du COSOM. Ainsi le montant 2015 s'élèverait à 187 776 €.

Total des recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)

Les recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels se sont élevées à 23 480 126 € en 2015, elles s'élevaient à 24 985 913 € en 2014, soit une **baisse de 6%** entre ces deux exercices.

Les principales évolutions observées :

La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Forfaitaire a diminué de -14,14%, passant de 4 028 545€ en 2014 à 3 459 050€ en 2015 (- 569 495 €). Cette diminution est constituée de plusieurs éléments :

- 432 744€ au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques
- 120 856€ au titre de l'écêtement dû par les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75 % de la moyenne (limité à -3% de la DGF 2014)
- 14 436€ au titre de l'évolution démographique

Les éléments de péréquation verticale

La Dotation de Solidarité Urbaine a connu une progression de +0,89% passant de 930 592€ en 2014 à 938 967€ pour 2015. Rappelons ici que le Rang DSU de la commune est de 365.

La Dotation Nationale de Péréquation

La commune n'est plus éligible à cette dotation en 2015.

Les subventions des partenaires institutionnels

Les subventions de la CAF représentent le soutien apporté à la commune pour le fonctionnement des activités de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour l'année 2015 le montant de ces dernières s'est élevé à : 1 160 554€.

Elles étaient de 1 278 013€ en 2014, soit une baisse de -9,19 %.

Il convient de noter que pour 2015, il reste à percevoir 55 000€ au titre du PEDT.

Les subventions du Département de Seine et Marne

Le Département de Seine et Marne subventionne également les activités de la Petite enfance et de l'Enfance. Pour 2015, le montant de l'aide accordée à la commune était de : 142 924€.

Autres subventions

La commune perçoit au titre du PEDT, une aide financière de l'Etat (fonds d'amorçage) qui s'élèverait en 2015 à 85 499€.

Les produits exceptionnels (Chap 77)

L'évolution de ce poste ne peut être pris en compte en l'état, dans la mesure où le montant perçu en 2014 est tout à fait particulier. En effet, ce dernier résulte de l'indemnité assurances reçue par la commune au titre du remboursement principal du sinistre du COSOM. Ainsi le montant 2015 s'élèverait à 187 776 €.

Total des recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)

Les recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels se sont élevées à 23 480 126 € en 2015, elles s'élevaient à 24 985 913 € en 2014, soit une **baisse de 6%** entre ces deux exercices.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (011 à 68)

Chap	Nature	Réalisé 2014	(*)Réalisé 2015	Variation
011	Charges à caractère général	5 502 608 €	5 189 643 €	-5,68%
012	Charges de Personnel et assimilées	15 699 097 €	15 730 032 €	+0,19%
014	Atténuation de produits	(1) 36 772 €	(2) 17 201 €	-53,22%
65	Charges de Gestion courante	1 304 298 €	1 467 610 €	+12,52%
66	Charges Financières	325 448 €	349 109 €	+7,27%
67	Charges exceptionnelles	18 082 €	24 185 €	+33,75%
68	Dot aux amort et provisions	47 600 €	46 906 €	- 1,45%
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 933 906 €	22 824 687 €	- 0,48 %

(*) AVERTISSEMENT : Les éléments présentés dans cette colonne sont provisoires et issus du CA prévisionnel 2015.

(1) Prélèvement FSRIF et FPIC en 2014 et (2) prélèvement FSRIF en 2015.

Les principales évolutions observées portent sur:

Les charges à caractère général (011)

Elles représentent les charges de fonctionnement général des services de la commune et sont estimées à 5 189 643 en 2015. Elles étaient de 5 502 607€ en 2014.

Soit une diminution de -5,68%. Cette baisse est à pondérer car il convient de préciser qu'un transfert de comptabilisation des charges relatives aux conventions intercommunales a été opéré, à la demande du Comptable public, du chapitre 011 vers le chapitre 065.

Les charges de personnel (012)

Elles représentent une part importante (15 730 032€, soit 68,92%), des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

En 2015, elles ont évolué de +0,19 % par rapport à 2014.

Soit une relative stabilisation, pour cet exercice 2015, alors que l'évolution a été de +3,41% entre 2013 et 2014.

Cette stabilisation relative s'inscrit dans le cadre d'une politique de maîtrise raisonnée et volontariste des dépenses de personnel. Au grès des départs naturels, conformément au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015, tous les postes afférents n'ont pas fait l'objet de remplacement systématique.

Certains secteurs de la vie municipale ont en outre connu une évolution interne dans l'organisation des missions, de la répartition des tâches, tout en préservant la qualité des services rendus à la population.

Les charges de gestion courante (65)

Les charges de gestion courante sont évaluées à un montant de 1 467 610 € pour 2015. Celles-ci étaient de 1 304 298 € en 2014. Soit une hausse de +12,52 %.

Comme indiqué ci-dessus, cette augmentation est due à la modification (à la demande du Comptable public) de la comptabilisation de certaines charges (conventions intercommunales) antérieurement prises en compte au chapitre 011, au titre des charges à caractère général.

Les charges financières (66)

Les charges financières qui comprennent les intérêts d'emprunts, les intérêts courus non échus (ICNE) et la couverture de la variation du taux de change de l'emprunt CHF, sont évaluées à 349 109€ pour 2015, soit une hausse de +7.27 % (325 448€ en 2014), qui s'explique par la réalisation en 2015 d'une programme d'emprunt supérieur à celui de 2014. Ainsi un montant d'emprunt de 321 000 € a été contracté en 2014 contre un montant de 3 300 000 € en 2015).

2.2 EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT POUR 2015**2.2.1 Les recettes d'investissement**

Chapitre	Nature	Réalisé 2014 (dont RAR 2013)	Réalisé prévisionnel 2015 (*) (dont RAR 2014)	(*)Restes à Réaliser 2015
10	FCTVA		748 203 €	
13	Subventions d'investissements	326 821 €	455 275 €	634 970 €
16	Emprunts et dettes assimilées	321 060 €	3 300 000 €	
024	Produits des cessions			720 000€
Total	Recettes réelles d'investissement (hors 1068)	647 881 €	4 503 478 €	1 354 970 €

(*) AVERTISSEMENT : Les éléments présentés dans cette colonne sont provisoires et issus du CA prévisionnel 2015.

Le fonds de compensation de la TVA

Ce fonds en 2015 poursuit la contractualisation réalisée en 2010 avec l'Etat, permettant ainsi à la commune de percevoir le FCTVA de l'année N-1. Pour 2015, le montant du FCTVA dû au titre des investissements réalisés durant l'année 2014 s'établirait à hauteur de + 748 203 €. A noter que ce dernier prend en compte les restes à réaliser de l'année 2014 qui s'élèvent à 423 000 €.

Les subventions d'investissement

Les montants perçus des subventions d'investissement attribuées notamment par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général ou dans le cadre de la réserve parlementaire, sont fonction du volume réalisé des dépenses d'équipement.

Les recettes de subventions perçues en 2015 s'élèvent au total à 455 075€, auxquelles il conviendra d'ajouter pour 2016, 634 970 € de restes à réaliser.

Le volume d'emprunt pour l'exercice 2015.

Le montant de l'enveloppe d'emprunt réalisé pour 2015 s'établit à 3 300 000€, dont 1 000 000€ de restes à réaliser 2014.

Les produits des cessions pour l'exercice 2015.

Etaient inscrits au Budget 2015, au titre du produit des cessions, les crédits afférents à la vente de l'immeuble de l'ex MAAF et d'un appartement situé dans le quartier du Luzard.

La première qui a fait l'objet d'une promesse d'achat est en cours de réalisation pour un montant de 720 000€.

La seconde n'ayant pas trouvé d'acquéreur, compte tenu du marché sur le secteur, fera l'objet d'une nouvelle inscription dans le budget 2016.

2.2.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Nature	Réalisé 2014 (restes à réaliser 2013 inclus)	Réalisé 2015 (restes à réaliser 2014n inclus) (*)	Restes à réaliser 2015(*)
20/21	Dépenses d'investissement hors AP/CP	865 666 €	875 132 €	122 876 €
20/21/ 23	Dépenses d'équipements en AP/CP	1 587 341 €	4 505 098 €	1 131 707 €
16	Emprunts et dettes assimilés (Remboursement du Capital de la dette)	1 215 776 €	1 262 568€	1 254 584 €
Total	Dépenses réelles d'investissement	3 668 783 €	6 642 798 €	1 254 584 €

(*) AVERTISSEMENT : Les éléments présentés dans cette colonne sont provisoires et issus du CA prévisionnel 2015.

Les dépenses d'investissement (hors A.P./C.P.)

Elles sont constituées essentiellement des dépenses d'équipement des différents services, ce sont des investissements dits linéaires.

En 2015, les dépenses d'équipement hors A.P.C.P et hors remboursement du capital de la dette, ont été réalisées pour un montant de 875 132 €, auxquelles il convient d'ajouter un montant de restes à réaliser évalué à 122 876 €.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement, A.P./C.P.

Les crédits de paiement inscrits au budget 2015 ont été réalisés à hauteur de : 4 505 098 €, auxquels il convient d'ajouter 1 131 707 € de restes à réaliser dont 510 727 €, au titre du COSOM.

Récapitulatif des dépenses d'investissement de 2010 à 2015

Tableau exprimé en €	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Investissements Linéaires (**)	819 257	861 896	1 093 191	720 342	865 666	875 130
Investissements AP/CP	1 035 745	1 428 154	3 436 768	2 787 367	1 587 341	4 505 098
s/total	1 855 178	2 290 140	4 529 959	3 507 710	2 453 007	5 380 229

(*) Chiffres provisoires arrêtés au 13/01/2016. (**) hors remboursement du capital de la dette

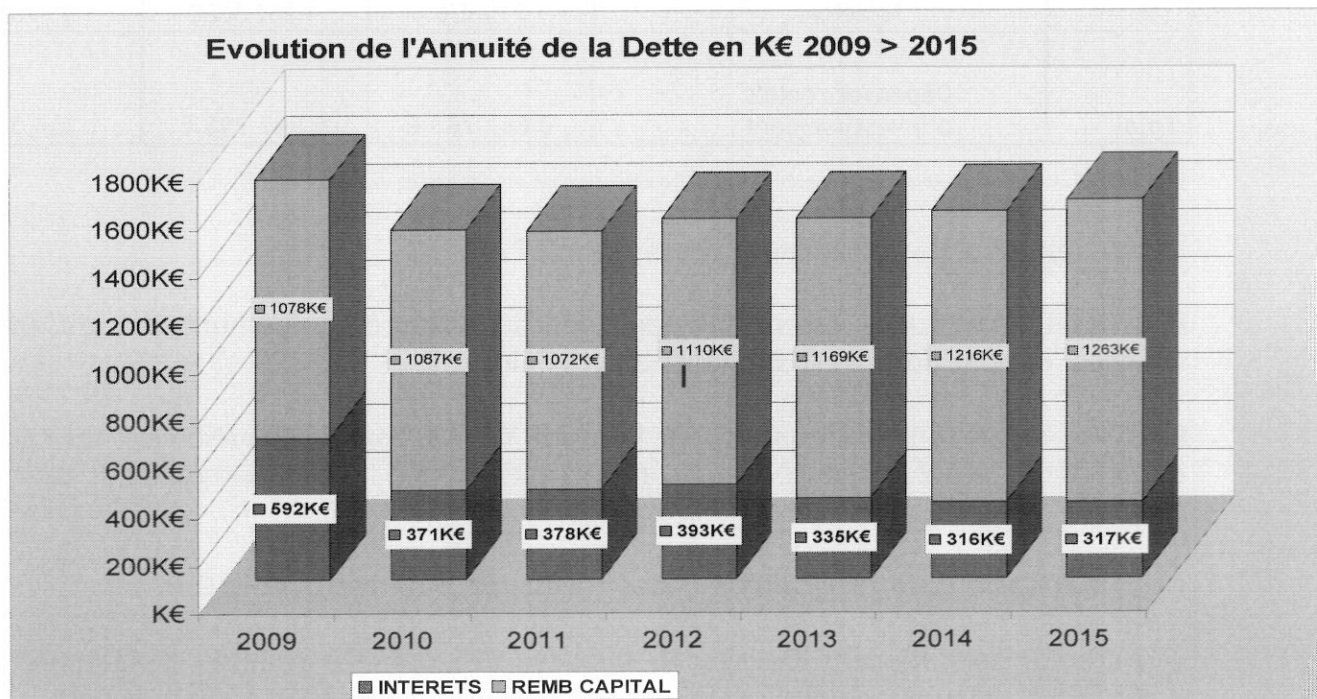
Les investissements de la commune ont plus que doublé entre 2014 et 2015. Cette situation s'explique essentiellement par la réalisation (y compris les restes à réaliser de l'année précédente) de deux opérations majeures portées en 2015, à savoir :

- la poursuite de la réhabilitation du complexe sportif du COSOM ;
- la réhabilitation de l'ancienne crèche familiale et la maison de quartier des deux parcs.

Le remboursement de l'annuité de la dette

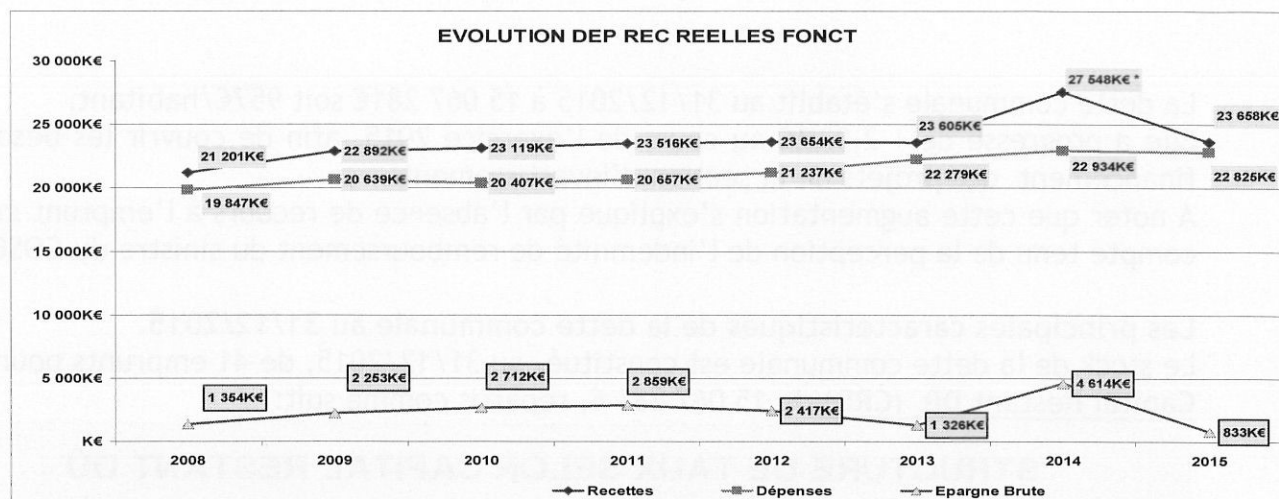
Tableau exprimé en €	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Remboursement du capital de la dette	1 087 469	1 071 749	1 109 611	1 168 860	1 215 776	1 262 568
Intérêts d'emprunts (*)	370 949	377 637	393 100	334 703	316 176	317 032
Annuité de la dette (**)	1 458 418	1 449 386	1 502 711	1 503 563	1 531 952	1 579 600

(*) Intérêts d'emprunts hors ICNE ; (**) Hors différentiel de change sur emprunt en devise CHF.



Le remboursement de la dette en capital s'est élevé pour l'année 2015 à 1 262 568 €, l'annuité globale de la dette se montant à 1 579 600€ (différentiel de change sur emprunt en devise CHF non inclus).

2.3 LES MARGES DE MANOEUVRE DE LA COLLECTIVITE



(*) (attention l'année 2014 a été marquée par la perception de recettes exceptionnelles liées à l'indemnité assurance du Cosom).

Les marges de manœuvre de la collectivité s'apprécient au regard de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (épargne brut).

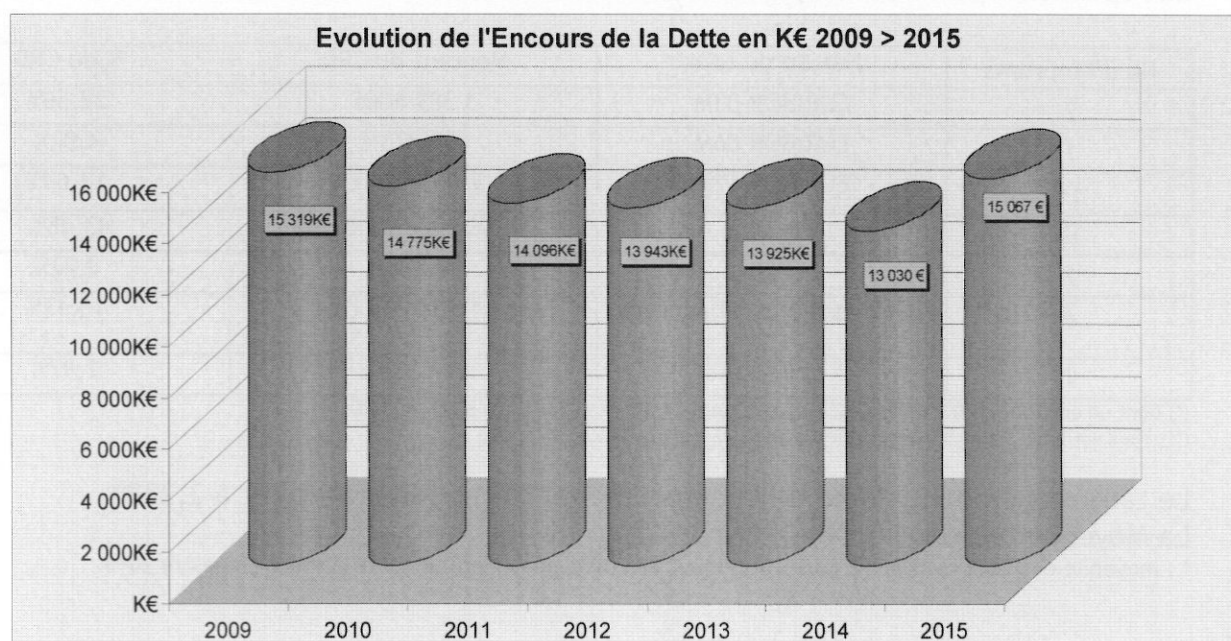
L'on peut constater leur forte diminution en 2015.

Cette situation fragilise la capacité d'autofinancement de la commune et donc ses moyens pour faire face à ses investissements.

2.4 EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE ET SES CARACTERISTIQUES

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Encours de la Dette (en €)	15 318 839	14 774 959	14 096 036	13 943 426	13 924 565	13 030 000	15 067 281
Dettes par Habitant(**) en €/hab.	988	949	894	892	882	819	957

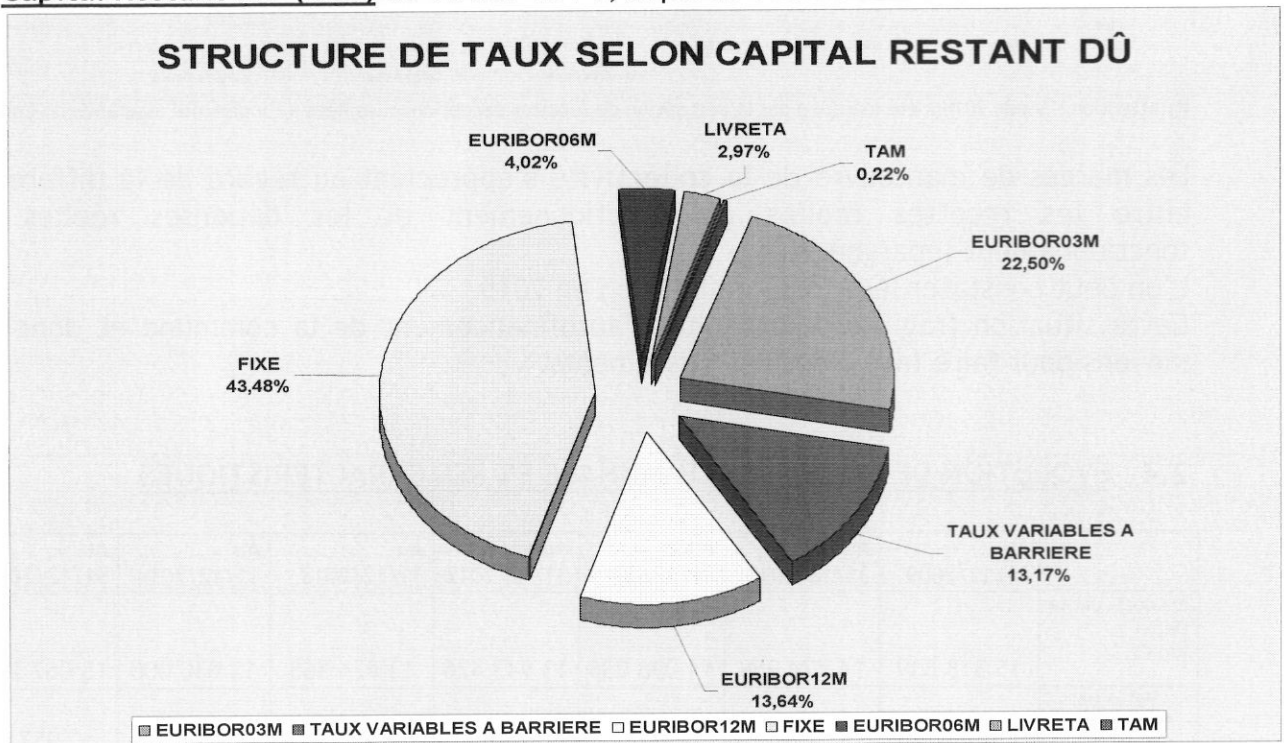
(**) Eléments établis selon les CA 2009 à 2014 et CA prévisionnel 2015.



La dette communale s'établit au 31/12/2015 à 15 067 281€ soit 957€/habitant. Elle a progressé de + 2,03M€ au cours de l'exercice 2015, afin de couvrir les besoins de financement des projets de la section d'investissement. A noter que cette augmentation s'explique par l'absence de recours à l'emprunt en 2014 compte tenu de la perception de l'indemnité de remboursement du sinistre du COSOM.

Les principales caractéristiques de la dette communale au 31/12/2015.

Le stock de la dette communale est constitué, au 31/12/2015, de 41 emprunts pour un Capital Restant Dû (CRD) de 15 067 281 €, répartis comme suit:



La répartition par index se présente comme suit :

Nb d'emprunts	Nature du taux	Montant du CRD	% du CRD
7	EURIBOR 03M	3 389 600€	22,50%
1	EURIBOR 06M	605 873 €	4,02%
11	EURIBOR 12M	2 055 929 €	13,64%
15	FIXE (*)	6 550 582 €	43,48%
2	TAM	33 738 €	0,22%
3	Taux variables à barrières (**)	1 984 225 €	13,17%
2	LIVRET A	447 330 €	2,97%

(*) Dont un emprunt en francs suisses, au taux fixe de 4,62%, représentant 8,20% du CRD.

(**) Taux variables à barrières sur index Euribor 12 Mois.CMS 02A, CMS10A.

Le taux moyen de la dette de la commune au 31/12/2015 s'établit à 2,222%.

La Moyenne nationale* s'établit à 2.32%.

* : moyenne des taux fixes et variables appliqués aux personnes morales sur le dernier trimestre 2015.

3. ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2016, EMPRUNTS, ENDETTEMENT ET PREVISIONS PLURIANNUELLES DES INVESTISSEMENTS

3.1 LES ORIENTATIONS GENERALES POUR L'ANNEE 2016

Pour le budget 2016, la baisse des dotations de l'Etat conjuguée à l'effort de redressement des comptes publics demandé aux collectivités locales amènera la municipalité à adopter une posture prudente, réaliste, engagée et solidaire.

Prudente et réaliste dans la gestion des moyens, des ressources humaines et financières de la commune ; engagée dans le respect des engagements pris devant les Noisiéliens, et solidaire dans les réponses apportées au quotidien pour les habitants.

En matière d'évolution démographique, la commune compte :

- au 1^{er} janvier 2015 : 15 732 habitants,
 - au 1^{er} janvier 2016 : 15749 habitants ;
- soit une hausse de + 17 habitants.

Ainsi, dans le contexte précédemment décrit, il est proposé un budget de maintien des activités et services en direction des habitants avec la poursuite de l'optimisation et de la rationalisation des crédits afférents.

Celui-ci sera bâti à la fois sur la base des montants réalisés au budget 2015 et ajustés aux ressources de la commune liées aux baisses des dotations attendues ainsi que sur la recherche d'un équilibre entre satisfaction des besoins des habitants et poursuite de l'effort d'investissement.

Il devra tenir compte également de nos différents engagements partenariaux et de nos obligations contractuelles.

Les investissements déjà prévus dans le cadre des autorisations de programmes seront poursuivis et adaptés au rythme de nos ressources.

La loi de finances 2016 étant adoptée à ce jour mais le montant des dotations de l'Etat n'étant notifié qu'à la fin du premier trimestre 2016, il convient d'être particulièrement prudent quant à leur évolution. Leur niveau impactera directement nos marges de manœuvres, soit à notre capacité d'investissement.

La priorité restera, à ce stade du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016, la poursuite ainsi que le maintien des activités et la qualité des services rendus aux habitants.

Concernant la fiscalité locale, afin de préserver, autant que possible, le pouvoir d'achat des Noisiéliens, il est proposé, à nouveau **pour l'année 2016, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TF, TFNB)** (maintien des taux au même niveau depuis 2005).

Pour les tarifs des activités, services et prestations aux habitants il est proposé de les réévaluer pour l'année 2016, à +1%, avec une mise en œuvre au 1^{er} Septembre 2016.

3.2 LES ORIENTATIONS SPECIFIQUES ET LES PERSPECTIVES POUR L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

3.2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2016

3.2.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont constituées de la fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB) des dotations de l'Etat (DGF (dotation forfaitaire, DSU) et FSRIF), des dotations de la Nouvelle Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, ainsi que des produits des services et du domaine.

- Les recettes des activités, prestations et services municipaux

Il est proposé de poursuivre la politique de solidarité engagée, depuis de très nombreuses années en direction des habitants et des usagers des services les plus démunis à travers l'action sociale, la politique tarifaire maîtrisée dans le cadre de l'application des quotients familiaux (tarification dégressive), la politique de la ville, ainsi que des actions en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du monde sportif et associatif.

Cela étant, il est proposé pour 2016 une hausse à hauteur de +1% des principaux tarifs des activités, services et prestations municipales, mais en soulignant que ces augmentations ne prendront effet qu'à compter du 1^{er} septembre 2016.

- La fiscalité directe locale

Conformément à la loi de Finances 2016, les bases fiscales de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti sont revalorisées de +1%.

Compte tenu de cette revalorisation et compte tenu de l'engagement précité, la municipalité propose le maintien en 2016 des taux de la fiscalité directe locale, à savoir :

Taxe d'habitation : 17,12%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,23%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97,13%

Soit un produit estimé pour 2016 de la fiscalité directe locale pour un montant : 8 460 000€.

- La Dotation Globale de fonctionnement

Au regard des éléments contextuels décrits plus haut et du montant perçu par la commune en 2015, il est proposé que le montant 2016 de la Dotation Forfaitaire soit réduit de 536 000€ par rapport à 2015 (- 15,50 %).
Soit un montant de 2 923 000€.

Concernant la DSU, bien qu'il soit prévu une revalorisation de l'enveloppe globale de la DSU, il est proposé, malgré le maintien de notre population et par prudence, de reconduire le montant perçu en 2015, soit : 938 900 €.

S'agissant de la DNP, la commune n'étant plus bénéficiaire de cette dotation aucune inscription de crédit n'est proposée.

- Les fonds de péréquation horizontale

Le FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Il est proposé, là aussi par prudence d'inscrire pour 2016, la même somme que celle perçue en 2015 soit **203 420 €**.

Le FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France.

Il est également proposé d'inscrire les mêmes montants que ceux de 2015, à savoir :

- en recettes : **697 955€ pour le reversement ;**
- en dépenses : **17 200 € pour le prélèvement.**

- Les dotations de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne - l'Attribution de Compensation

Il est rappelé à ce stade, que la Dotation de Solidarité Communautaire précédemment perçue par la commune, a fait l'objet au cours de l'exercice 2015 d'une cristallisation avec l'AC (Attribution de Compensation) versée à la commune.

Ainsi, il est proposé, en l'absence d'information contraire donnée par la nouvelle Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, de reconduire le montant global de l'Attribution de Compensation perçue en 2015, soit:
5 245 000€.

- La Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrement (TADE)

Compte tenu d'une conjoncture immobilière qui présente une légère hausse tendancielle, Il est proposé de reconduire pour 2016 la TADE réalisée en 2015, soit :
324 000€.

- Les subventions de fonctionnement

Celles-ci sont réalisées pour la plupart dans le cadre de contrats de partenariat et d'objectifs, pour la mise en œuvre de politiques en direction de la Petite Enfance, de la Parentalité, de l'Enfance et des préadolescents, du Sport, du Patrimoine, etc... au travers notamment du contrat Enfance-Jeunesse conclu avec la CAF, le Département de Seine et Marne, la Région et l'Etat avec le CUCS pour le volet fonctionnement, ...

Il est demandé, à cet égard, une mobilisation active de tous les services afin de solliciter, toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels susceptibles de soutenir les actions portées en direction des habitants.

3.2.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.2.1.2.1 Les charges à caractère général et de gestion courante (011 et 65)

Compte tenu du contexte budgétaire et en particulier de la baisse de nos dotations de fonctionnement, il est demandé aux services d'accentuer les efforts de gestion en ajustant les crédits alloués au titre du chapitre 011 (charges à caractère général) à hauteur de -3% du réalisé 2015, soit un montant évalué à 5 038 000€.

Il convient de noter que l'adhésion au SIGEIF ainsi qu'au SIPPAREC, devraient permettre à la commune de réduire le montant de sa facture énergétique estimée à -5% en moyenne. Il est précisé, toutefois, que le nouveau marché de Gaz ne débutera qu'au 1^{er} Juillet 2016. Par ailleurs, les travaux d'économie d'énergie permettront quant à eux de contribuer à réduire les volumes de consommation.

De façon plus spécifique, concernant les actions en direction de la population, il est proposé, pour 2016, d'agir pour:

- Maintenir la qualité de l'ensemble des activités et services publics communaux.
- Ouvrir de nouveaux services d'accès direct via internet aux parents pour l'inscription de leurs enfants aux diverses activités municipales.
- Poursuivre la réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux et poursuivre les actions portant sur la préservation de l'environnement et le développement durable.
- Poursuivre le soutien aux associations locales, socio-éducatives et culturelles, sportives et celles concourant au développement du lien social et au mieux vivre ensemble. Il est cependant proposé pour 2016, à ces dernières, de partager le même effort que celui demandé aux services publics communaux, soit -3%. Toutefois, les associations à caractère social et/ou humanitaire seront soutenues au même niveau que 2015.
- De développer la politique de concertation avec les habitants par un soutien accru aux nouveaux Conseil de jeunes et Conseil des aînés.
- Poursuivre la formation et l'équipement en armement des agents de la Police Municipale afin de sécuriser davantage les conditions de leurs interventions.

3.2.1.2.2 Les charges de personnel (012)

Il est proposé de poursuivre une politique de maîtrise raisonnée et rigoureuse des dépenses de personnel.

Compte tenu de l'importance de la masse salariale, chaque départ naturel (départ à la retraite, mutation externe,..) ne fera pas l'objet d'un remplacement systématique.

Chaque situation fera l'objet d'un examen au cas par cas.

Nonobstant, devront être pris en compte au titre de l'année 2016:

- ✓ Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de +0,7% pour les personnels titulaires.
- ✓ Les ajustements divers de charges de personnel liés à :
 - L'emploi de vacataires en fonction des normes d'encadrement,
 - La prise en compte de la variation de certaines charges patronales.

Cela étant, la réflexion portant sur la mutualisation interne et la modernisation des services devra se concrétiser par une optimisation des ressources humaines et une évolution de notre organisation plus rationnelle encore et plus efficiente.

Ainsi, l'orientation fixée pour 2016, en matière de dépenses de personnel est d'aboutir à une stabilisation de la masse salariale, en regard du réalisé de 2015, soit un montant prévisionnel du chapitre 012 de : 15 730 000 €.

3.2.1.2.2.1 Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

- Evolution prévisionnelle de la masse salariale et des effectifs de 2016 à 2018

Evolution 2016→2018	CA Année 2013	CA Année 2014	CA Prév Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Evolution du chapitre 012	15 181 873€	15 699 097€	15 730 032€	15 730 000€	15 640 000 €	15 570 000€
Variation des effectifs Prévisionnels en ETP (**)	533 ETP	530 ETP	530ETP	527 ETP	524 ETP	521 ETP

Avertissement : Ces éléments ne sont donnés qu'à titre indicatif afin d'apprécier la tendance des évolutions envisagées pour le chapitre 012.

(**) ETP : Equivalent Temps Plein au 31 décembre de l'année N.

- Evolution des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Evolution de Carrières :

A ce jour, les avancements d'échelon s'effectuent majoritairement au choix (ancienneté minimum). Les avancements de grade s'effectuent quant à eux à 50 % du nombre d'agents promouvables. Une réflexion pourrait être menée afin de réorganiser les avancements d'échelon. Ceux-ci pourraient être modulés du minimum au maximum selon les évaluations annuelles.

Avantages en nature :

Les avantages en nature sont soumis à cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'imposition fiscale sur les revenus.

Repas Gratuits

A ce jour, certains agents de restauration prennent leurs repas délivrés gratuitement par la collectivité au sein de leur restaurant scolaire.

Logements de fonction

A ce jour, 19 agents sont logés par nécessité absolue de service. Ces personnels bénéficient d'un logement à titre gratuit ainsi que de la participation aux dépenses de fluides. En 2016, seule la concession du logement sera gratuite conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Temps de travail :

Le temps de travail effectif annuel est fixé à 1607 heures au maximum depuis le 1er janvier 2005. L'annualisation du temps de travail est organisée dans certains services, notamment les services Activités Périscolaires, Education, Jeunesse et Sport. A noter que la Commune de Noisiel est à 35 heures hebdomadaires depuis le 1er septembre 1983.

3.2.1.2.3 L'autofinancement

(chapitres 023/Virement à la section d'investissement et 042/Opération d'ordre de transfert)

Il s'agit de la part du financement des investissements générée par les recettes de fonctionnement ; il constitue ainsi une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Il est évalué pour 2016 à un montant global de 1 120 000 €.

Cf. ci-après point 3.2.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3.2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2016.

3.2.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les recettes provenant de ventes d'immeubles

Pour l'année 2016, il est proposé :

- d'inscrire les recettes provenant de la cession du logement situé allée Bergson, pour un montant global de 160 000€. Soit un montant inférieur à celui prévu initialement (162 000€) dans la mesure où ce dernier n'a pas trouvé d'acquéreur depuis sa mise en vente ;

- d'engager la procédure relative à la cession de l'immeuble « Le Lincoln » ainsi que d'un second appartement, dans le quartier du Lizard. L'inscription des recettes afférentes (850 000€ et 135 000€ selon l'estimation des domaines) sous réserve de leur réalisation, ne serait proposée qu'au moment de la DM1 ou DM2, ce qui permettrait d'envisager de réduire le recours à l'emprunt de l'exercice en cours et/ou de permettre l'inscription et la réalisation de dépenses d'investissements nouveaux.

- Les recettes provenant de la perception de l'indemnité d'assurance du COSOM

Il est proposé d'inscrire pour 2016, le reliquat d'indemnité d'assurance attendu pour la fin des travaux de réhabilitation du COSOM pour un montant de 407 650€.

- Le Fonds de Compensation de la TVA

Depuis 2010, cette dotation, fait référence désormais aux investissements réalisés durant l'année N-1. Son montant prévisionnel, pour 2016, est établi sur l'assiette des investissements réalisés en 2015, sur la base d'un taux de 16,404 %. Cette dernière devrait se situer autour de 858 800 €.

-Les subventions d'investissement

Les montants des subventions, en investissement, attribuées notamment par le Conseil Régional, le Conseil Général ou la réserve parlementaire, sont fonction des dépenses d'équipement réalisées.

En outre, il sera perçu en 2016, les soldes des subventions liées à la réalisation de certaines opérations, au titre des restes à réaliser 2015 :

- Installation des TBI dans les écoles,
- Réhabilitation des anciens Réfectoires (prestation intellectuelles),
- Réhabilitation de la Maison de quartier des Deux Parcs (CUCS et C3D),
- Réhabilitation du COSOM.

Elles sont évaluées, pour 2016 (restes à réaliser 2015 inclus) à 780 435€.

Par ailleurs, la municipalité prévoit de s'engager dans le cadre des appels à projets relatifs au soutien à l'investissement local, pour l'obtention de subventions susceptibles de concourir à la réalisation des projets éligibles de la commune portant notamment sur :

- La rénovation thermique des bâtiments communaux.
- La mise aux normes des équipements publics.
- Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité.

Précisons au passage que l'Etat prévoit, dans la cadre de soutien à l'investissement local pour l'année 2016, une enveloppe globale de 90,9M€ pour la Région Ile de France. Enveloppe gérée par le préfet de Région en lien avec les préfets de Département. La commune s'inscrira dans le cadre de ce dispositif.

- L'autofinancement (pendant de la dépense de fonctionnement visée supra)
Il s'agit de la part du financement des investissements générée par les recettes de fonctionnement, et comprend :
 - l'autofinancement dit obligatoire correspondant à la dotation aux amortissements : il est évalué pour 2016 à 450 000 € ;
 - l'autofinancement dit facultatif (abondement des recettes d'investissement) : il est proposé de le compléter à hauteur de 670 000 € ;
- Soit un autofinancement total de 1 120 000 €.

3.2.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3.2.2.2.1 LES DEPENSES ANNUELLES D'INVESTISSEMENT (Hors A.P/C.P et hors remboursement du capital de la dette).

Les dépenses d'équipement hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette, seront engagées pour un montant d'environ 460 000€, dont 60 000€ pour les services hormis les dépenses d'investissement en informatique qui sont désormais prises en compte dans le cadre des AP/CP et ce afin d'assurer le bon fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine.

3.2.2.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLES

Conformément à l'article L 2311-3 du Code Général de Collectivités, la commune poursuivra son recours au dispositif A.P/C.P, autorisations de programme et crédits de paiement qu'elle a mis en place depuis 2006.

Sont proposées, pour 2016, pour un montant estimé à 2 500 000€ (dont 100 000€ au titre du renouvellement du matériel et logiciels informatique), la poursuite des opérations pluriannuelles engagées ou inscrites en AP/CP, parmi celles ci:

- Réception des travaux de restructuration et mise en service de l'équipement de quartier des Deux Parcs .
- Démarrage, en fin d'année, de la réhabilitation des Anciens Réfectoires (phase 1).
- Poursuite du programme pluriannuel de sécurisation préventive et de rénovation de l'éclairage public.
- Poursuite de la réalisation du plan pluriannuel de réfection et de mises aux normes de la voirie.
- Achèvement des travaux de réhabilitation et mise en service du COSOM.
- Poursuite du programme pluriannuel d'économies d'énergie.
- Poursuite du plan pluri annuel d'équipement du matériel informatique.
- Démarrage de la mise en place de la vidéo protection aux abords de la gare et autour de la place de l'horloge, en lien avec les travaux de réhabilitation du Cours de Roches au sein du quartier du Lizard.
- Démarrage du plan pluri annuel d'accessibilité des bâtiments communaux.
- Poursuite de la procédure relative à la réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

3.3 EMPRUNTS ENVISAGES ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE POUR L'ANNEE 2016

Compte tenu des différentes opérations engagées et/ou prévues dans le cadre des autorisations de programme et des crédits de paiement, auxquelles il convient d'ajouter les investissements linéaires dont les investissements des services généraux, il est nécessaire de déterminer, **au-delà de l'autofinancement à prendre en compte**, le volume d'emprunt à mobiliser pour l'année 2016.

Compte tenu du volume des investissements envisagés, le montant de l'emprunt nouveau à mobiliser, au titre de l'exercice 2016, est évalué à 1 700 000 €.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette, pour l'exercice 2016 est estimé environ à 1 360 000€.

3.4 AUTRES PREVISIONS ET ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC NOS PARTENAIRES POUR L'ANNEE 2016

- ✓ Poursuivre en concertation avec les habitants le projet de la requalification du quartier du Lizard avec le soutien de nos partenaires (EPAMARME et désormais la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne). Achever l'étude opérationnelle de reconfiguration du Cours des Roches.
- ✓ Démarrage des différentes études relatives à l'opération de renouvellement urbain dans le cadre du périmètre comprenant désormais le quartier des Deux parcs/Lizard.

3.5 AUTRES PROJETS PORTES PAR NOS PARTENAIRES, SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, POUR L'ANNEE 2016

- ✓ Poursuite de l'opération de restructuration des cinémas et du nouveau centre de loisirs du Verger.
- ✓ Poursuite des travaux du Pôle Gare.

-----O-----